

Avis de la C.A.G.B. sur les sollicitations des communes pour une assistance de l'AUDAB pour l'évolution de leur document d'urbanisme

Rapporteur : M. Le Président

AVIS			
Commission n°5		Bureau	
séance du 06/11/02	favorable	séance du 29/11/02	favorable

L'agence d'urbanisme est confrontée à des sollicitations des communes pour un accompagnement dans leur démarche d'évolution de leur document d'urbanisme (PLU et carte communale). Ses moyens limités nécessitent de cibler ses interventions. Deux communes bénéficient d'une assistance en 2002 : Vaux les Prés et Nancray qui sont deux communes pilotes. Pour 2003, des orientations doivent être données.

Le 1^{er} mars 2002, en séance de Bureau, la C.A.G.B. a souhaité que les communes qui demandent une assistance de l'AUDAB sollicitent préalablement son avis. Cet avis sera relayé au Conseil d'administration de l'agence qui jugera **finalement** des moyens à développer.

L'intervention de l'AUDAB s'inscrit dans une mission **d'assistance à maîtrise d'ouvrage** à la demande des communes. Elle n'assurera **en aucun cas la maîtrise d'œuvre** pour la mutation des documents d'urbanisme qui sera confié à un bureau d'études.

Son assistance consiste à :

- mettre au point des documents de cadrage de la mission du bureau d'études (cahier des charges),
- aider la commune à lancer la procédure (délibération + choix du bureau d'études),
- suivre le travail et renseigner la démarche.

La commission 5 propose que les niveaux de cette assistance s'organisent de la manière suivante :

- **Niveau 2 : Maîtrise d'ouvrage renforcée** : constitue l'assistance à l'élaboration des PLU et des cartes communales nécessitant un suivi continu de l'AUDAB motivé par un grand projet d'intérêt communautaire ou des enjeux d'agglomération,
- **Niveau 1 : Assistance à maîtrise d'ouvrage** : pour des communes partageant des préoccupations d'agglomération **et relevant des champs de compétence de la CAGB notamment** sur les thèmes des logements, des équipements publics ou de l'économie. Il s'agit d'engager un diagnostic préalable à l'élaboration d'un PLU, d'une carte communale, d'un projet urbain ou d'une entrée de ville afin de bien recadrer la problématique communal dans les enjeux d'agglomération.
- Autres communes ayant sollicité l'AUDAB : établissement d'un diagnostic pour dégager et mettre à jour des enjeux d'agglomération.

L'engagement de l'AUDAB sera prioritaire sur les démarches de Niveau 2. Pour 2003, la mobilisation de l'AUDAB serait de l'ordre de 110 jours et concernerait les communes figurant dans le tableau ci-joint.

Dispositif transitoire : Perspective de travail 2003 (110 jours)

Aide à la réflexion stratégique	Aide au projet « ponctuel »	
<p>Niveau 2</p> <p>Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Renforcée</p> <p>« Assistance à l'élaboration de PLU / carte communale »</p> <p>Suivi continu de l'audab</p> <p>Grands projets d'intérêt communautaire</p> <p>Enjeux d'agglomération</p>	<p>Niveau 1</p> <p>Assistance à Maîtrise d'Ouvrage</p> <p>« Communes partageant des préoccupations d'agglomération sur les thèmes : logements / équipement / économie »</p> <p>Réflexion pré-opérationnelle en préalable à l'élaboration au PLU / carte communale</p> <p>Projets urbains / entrées de ville</p>	<p>Autres communes ayant sollicité l'audab</p> <p>« Diagnostic / enjeux d'agglomération »</p> <p>Mise à jour des enjeux d'agglomération (1/2 journée de travail par commune)</p>
<p>Vaux les Prés</p> <p>Nancray</p> <p>Marchaux</p> <p>Chaudefontaine</p> <p>Novillars</p> <p>Saône</p> <p><i>Communes du secteur Nord (TGV) :</i></p> <p>Auxon-dessus</p> <p>Auxon-dessous</p> <p>Miserey-Salines</p> <p>Ecole Valentin</p>	<p>Busy</p> <p>Vorges les Pins</p> <p>Fontain</p> <p>Mamirolle</p> <p>Thoraize</p> <p>...</p>	<p>Tallenay</p> <p>Grandfontaine</p> <p>Chalèze</p> <p>Pelousey</p> <p>...</p> <p>L'agence prend contact avec ces communes pour identifier les sujets pouvant présenter un éventuel intérêt d'agglomération.</p>
80 jours	30 jours	30 jours

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide les niveaux d'assistance de l'AUDAB,
- valide le tableau de mobilisation de l'agence en 2003 pour le compte des communes.

Pour extrait conforme,

Le Président